

Formation Biocontrôle

Objectifs

Connaître la réglementation dans le domaine de la Protection Biologique Intégrée et du Biocontrôle

Comprendre les mécanismes d'action et la mise en œuvre des produits de Biocontrôle (les différents types)

Appréhender une démarche globale du diagnostic à l'élaboration d'un programme de protection des végétaux, en zone cultivée et non cultivée

Public

Conseillers, distributeurs, enseignants, formateurs, agriculteurs, étudiants

Durée

2 jours (14 heures)

Evaluation

Evaluation et bilan des acquis en fin de formation

01// Réglementation, définitions

- Historique, processus d'homologation en France, en Europe
- Méthodes d'évaluation des produits de Biocontrôle
- Liste de produits de Biocontrôle, les produits de Biocontrôle hors liste, Substances de base, PNPP, SDN, Biostimulants- Biofertilisants, Substances à faible risque, Agriculture Biologique et Biocontrôle

02// Les Produits

- Marchés international et national du Biocontrôle
- Les catégories de produits de Biocontrôle / Les modes d'action de ces produits macro-organismes, micro-organismes, médiateurs chimiques, substances naturelles
- Les possibilités et perspectives de recherche et développement

03// Application et mise en œuvre d'une stratégie globale

- Études de cas concrets,
- Mise en situation, ateliers
- Réaliser un diagnostic et apporter des solutions

04// De la théorie à la pratique

- Rencontre pendant une demi-journée d'un acteur (agriculteur, maraîcher, arboriculteur, viticulteur, Société parcs et jardins...) utilisant le biocontrôle

Bulletin d'inscription – Devis

NOM et PRENOM

Entreprise.....Fonction.....

Téléphone.....E-mail.....

Adresse.....

Organisme de formation

Leno Consulting

3, rue de la boucherie
31560 Nailloux
Tél : 05 62 16 98 58
info@leno.fr

Dates de la formation

15-16 octobre 2020

Lieu de la formation

Bordeaux
(Adresse à confirmer)

Coût de la formation

760,00 € net de TVA
(Les coûts sont nets de taxes et ne comprennent pas les frais de déplacement et d'hébergement).

Pour s'inscrire

1/ Imprimer le devis, le règlement intérieur et la convention de formation et les envoyer tamponnés et signés accompagnés du règlement complet à l'ordre de « **Leno Consulting** » à l'adresse suivante : Leno Consulting 3 rue de la boucherie 31560 Nailloux
2/ Faire la demande de prise en charge à votre OPCA (OPCALIA, FIF PL, FAFIEC, AGEFOS, etc.) et joindre à l'imprimé de demande de prise en charge, le programme et le devis.

Modalités d'inscription

1/ L'inscription est définitive, uniquement si elle est accompagnée du règlement.
2/ L'organisme de formation se réserve le droit d'ajourner le stage, au plus tard une semaine avant la date prévue. Dans cette éventualité, aucune indemnité ne sera due par **Leno Consulting** et le règlement sera restitué.
3/ Pour toute annulation faite par le stagiaire moins de 15 jours avant le début du stage, le dédit de 50% du coût de stage sera facturé au stagiaire.
4/ En cas d'abandon ou d'absence d'un participant en cours de stage, le stage sera facturé en totalité au stagiaire.
5/ Dans le cas où un participant est empêché d'assister effectivement à la session à laquelle il est inscrit, son entreprise peut lui substituer un autre collaborateur avec l'accord préalable du centre de formation et sous réserve d'avoir les pré-requis demandés, avant le début du stage.

Règlement Intérieur

Applicable aux personnes suivant une action de formation professionnelle auprès de l'organisme de formation Leno Consulting.

(Articles L. 6352-3 à L. 6353-5 du Code du travail)

Préambule

Leno Consulting est un organisme de formation professionnelle continue, déclaré sous le numéro d'activité 73 31 05485 31 auprès du préfet de la région Midi-Pyrénées (article R. 6351-6 du Code du travail).

1. Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3 et suivants, et R. 6352-1 et suivants du Code du travail.

2. Il a pour objet de préciser les dispositions s'appliquant à tous les stagiaires des différentes formations organisées par Leno Consulting de permettre un fonctionnement régulier des actions de formation proposées. Ces dispositions :

- rappellent les principales mesures applicables en matière d'hygiène et de sécurité ;
- déterminent les règles disciplinaires, et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires, ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction.

3. Le présent règlement s'applique à toutes les personnes inscrites à une action de formation dispensée par Leno Consulting pour toute la durée de la formation suivie (ci-après dénommées « stagiaires »).

4. Un exemplaire du présent règlement est remis au stagiaire lors de son inscription. Celui-ci s'engage à en accepter les clauses et à s'y conformer. Chaque stagiaire accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier. Le responsable de formation est chargé de faire respecter le règlement intérieur.

Règles communes d'hygiène et de sécurité

5. Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Les stagiaires conservent la responsabilité de leurs objets personnels.

6. Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

7. En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de la formation.

8. La sécurité des personnes impose le respect des règles suivantes :

- En dehors des cas prévus par la sécurité, il est rigoureusement interdit d'emprunter les sorties de secours et de stationner sur les paliers et escaliers d'urgence.
- Il est interdit de bloquer les accès aux points d'eau prévus pour combattre l'incendie et de bloquer les chemins d'accès réservés aux services de secours.
- En cas d'alerte, l'évacuation des locaux est obligatoire.
- Les consignes relatives à l'évacuation des locaux sont affichées en salle de formation. Les stagiaires devront s'y conformer strictement afin d'assurer la sécurité de tous.

9. Les stagiaires et les personnels de Leno Consulting disposent de la liberté d'information et d'expression. Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités de formation et qui ne troublent pas l'ordre public.

Cependant, cette liberté ne saurait permettre aux stagiaires et aux personnels d'accomplir des actes qui, par leur caractère ostentatoire, constitueraient des actes de pressions, de provocation, de prosélytisme ou de propagande, perturberaient le déroulement des activités de formation ou troubleraient le fonctionnement normal du service.

Sanctions et voie de recours

10. Toute personne responsable de dégradations volontaires, d'actes susceptibles de porter atteinte à l'ordre intérieur de l'établissement ou à l'intégrité physique ou morale des autres stagiaires ou personnels de l'organisme de formation, est susceptible de voir sa responsabilité engagée selon les règles de droit commun pour les dommages qu'elle aura causés.

11. Tout agissement considéré comme fautif par le responsable de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- un avertissement écrit par le responsable de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- une exclusion définitive de la formation.

12. Tout recours de la part du stagiaire devra se faire par écrit auprès du Directeur de Leno Consulting.

13. Indépendamment des sanctions énumérées ci-dessus et sans préjuger de la décision finale, en cas de menace grave aux personnes et aux biens, des mesures conservatoires peuvent être prises par le responsable de la formation.

SIGNATURE DU STAGIAIRE

LENO CONSULTING

3, rue de la Boucherie

31560 NAILLOUX

Tél : + 33 (0)5 62 16 98 58 - Fax : + 33 (0)9 56 97 34 91

N° de déclaration d'existence : 73 31 05485 31 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

SIRET : 49441242200045

Convention de formation professionnelle continue

N° de déclaration d'activité 73 31 05485 31

Entre les soussignés :

Nom
Adresse
Représenté par :

et :

Leno Consulting
3, rue de la boucherie 31560 Nailloux
05 62 16 98 58 info@leno.fr
SIRET 494 412422 000 45
Représentée par Laurent DEDIEU

ci-après dénommé le « Client »
d'une part ,

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 1 : Objet de la convention

En exécution de la présente convention, **Leno Consulting** s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « **Formation Biocontrôle** »

Article 2 : Exécution de l'intervention

La formation aura lieu du 15 au 16 octobre 2020, pour une durée totale de 14 heures.

Article 3 : Programme de l'action

Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation dans le domaine de la Protection Biologique Intégrée et du Biocontrôle
- Comprendre les mécanismes d'action et la mise en œuvre des produits de Biocontrôle (les différents types)
- Appréhender une démarche globale du diagnostic à l'élaboration d'un programme de protection des végétaux, en zone cultivée et non cultivée

Contenu de formation (Voir programme ci-dessus)

Lieu de formation :

Bordeaux

Article 4 : Méthodes et moyens pédagogiques

Les moyens

Leno Consulting dispose d'une salle de formation et d'outils pédagogiques (Un vidéo projecteur et un écran, un paper-board, un PC portable, une télévision et un lecteur DVD)

Les méthodes

L'équipe pédagogique utilisera des méthodes pédagogiques actives et une articulation théorie-pratique favorisant les acquisitions de nouvelles compétences.

Un support papier reprenant le contenu de la formation sera distribué par le formateur aux stagiaires lors de la formation.

Formateurs

Les formateurs intervenants pour **LENO CONSULTING** sont recrutés pour leur expertise concernant la thématique de la formation et pour leur expérience pédagogique en formation continue pour adultes. Ils sont tous membres et sélectionnés par l'ABPBI.

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Au démarrage de la formation, les participants rempliront une feuille d'émargement, preuve de leur présence. En fin de formation, une enquête qualitative sera remplie par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins. Une attestation de formation leur sera délivrée par courrier à l'issue du stage.

Article 5 : Dispositions financières

Le client, en contrepartie de l'action de formation réalisée, s'engage à verser à l'organisme, la somme de : *Sept cent soixante euros net de tva, soit 760,00 € net de tva*

LENO CONSULTING, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Modalités de règlement : Le paiement sera réalisé par chèque à l'ordre de **LENO CONSULTING**

Article 6 : Résiliation

Leno Consulting de formation se réserve le droit d'ajourner le stage, au plus tard une semaine avant la date prévue, en cas d'effectif insuffisant inscrit sur l'action de formation. Dans cette éventualité, aucune indemnité ne sera due par **LENO CONSULTING** et le règlement sera restitué.

Pour toute annulation faite par le stagiaire moins de 15 jours avant le début du stage, le dédit de 50% du coût de stage sera facturé au stagiaire.

En cas d'abandon ou d'absence d'un participant en cours de stage, le stage sera facturé en totalité au stagiaire.

Article 7 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour la durée de la formation indiquée à l'article 1.

Article 8 : Droit applicable– Litiges éventuels

Le droit applicable au présent contrat est le droit français. Tout différend découlant du présent contrat sera soumis, à défaut d'accord amiable, aux tribunaux compétents du siège social de **LENO CONSULTING**.

Fait en double exemplaire originaux, à, le

Pour le client,

Pour l'organisme de formation,
Laurent DEDIEU, Directeur